

COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DE LA COMMISSION DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Calendrier des séances (de mai à décembre 2024)

La Commission de France compétences en charge de la certification professionnelle prévue à l'article L. 6113-6 du code du travail est réunie mensuellement selon un ordre du jour établi par sa présidence (excepté au mois d'août).

Les prochaines séances de la Commission sont prévues aux dates suivantes :

Jeudi 30 mai 2024

Mercredi 26 juin 2024

Jeudi 18 juillet 2024

Lundi 30 septembre 2024

Mercredi 30 octobre 2024

Mercredi 27 novembre 2024

Mercredi 18 décembre 2024

A l'issue de ses travaux, la Commission transmet un avis au Directeur général de France compétences. En cas d'avis favorable et dans un délai de un à trois jours à la réception de cet avis, le Directeur général de France compétences prononce l'enregistrement aux répertoires nationaux par décision mise en ligne sur le site internet à la rubrique <https://www.francecompetences.fr/deliberation-de-la-commission-de-la-certification-professionnelle/> (puis ultérieurement publiée au Journal officiel de la République française, conformément aux dispositions de l'article R. 6113-12 du code du travail).

Approuvées en séance plénière le 25 avril 2024, ces dates sont communiquées à titre informatif et sont susceptibles d'être modifiées selon les exigences calendaires.

